



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 2602

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice s'il envisage de mettre rapidement à l'étude la refonte du code des juridictions administratives en y intégrant les dispositions relatives aux trois ordres de juridiction.

Texte de la réponse

Reponse. - La refonte du code des tribunaux administratifs et des cours administratifs d'appel est actuellement en cours. Ce travail de codification a pour objet d'insérer dans le code actuel des tribunaux administratifs les dispositions relatives aux cours administratives d'appel et d'apporter un certain nombre de mises à jour rendues nécessaires, notamment par les lois du 6 janvier 1986 et 31 décembre 1987. Il n'a pas paru possible, sans excessive complication, d'insérer dans ce code les dispositions propres au Conseil d'Etat, en raison de la dualité des fonctions juridictionnelles et administratives de celui-ci, et de la diversité de ses attributions juridictionnelles. Les professions intéressées seront prochainement consultées sur l'avant-projet en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2602

Rubrique : Juridictions administratives

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2571